

Compte-rendu Réunion 7

Structuration de la pêche sur l'Ecopole du Val d'Allier

MARDI 27 FEVRIER A 18H30 à Pérignat sur Allier

Liste des personnes présentes :

BENQUEY	Bob	FOUILLIT	Alain
CREGU	Alexandre	MANTIN	Didier
DASILVA	Virgilio	TOURRET	Franck
DEBAINE	Yvon	TRINQUART	Adrien
DOBLER	Fabien	BORTOLI	Luc
DOMAS	David	NOWIK	Jean-Luc

Personnes excusées :

BOUSSUGE	Christophe	MICLET	Mickaël
HEREDIA	Romain	MONCHALIN	Christian
MAINGOT	Olivier	LUTAU	Jean-Marie
CEYRAT	Pascal		

I. Discussion autour du projet de garderie

Afin d'avoir un système de garderie efficace, plusieurs acteurs seront mobilisés :

1. Des gardes assermentés ou gardes champêtres (3 personnes idéalement)

- Un garde champêtre municipal existe à Mirefleurs, une réflexion de mutualiser ce poste à l'échelle de plusieurs communes est en cours. Claire propose de prendre contact avec lui
- Il est possible qu'une personne n'ayant pas l'assermentation soit formée (formation par la fédération de pêche)

Claire demande si quelqu'un ayant l'assermentation ou non serait intéressé ou connaîtrait quelqu'un qui pourrait l'être. Il est précisé qu'il faut identifier des personnes de confiance afin de vraiment faire respecter la réglementation.

Il est proposé de rédiger une offre et de la publier via le réseau de pêcheurs ou internet (le bon coin, via le réseau de la fédération, par mail aux autres associations de pêche...) afin de trouver des personnes intéressées.

Les conditions : indemnisation (à définir : carte gratuite + indemnisation financière), 30 passages par mois attendus, il faudrait que cela soit un retraité ou une personne ayant beaucoup de temps libre, des passages le weekend et en soirée seront à prévoir voir quelques passages la nuit.

Il faudra prévoir des rondes aléatoires.

Ces gardes auraient comme périmètre de travail l'ensemble du site de l'Ecopole.

Attention Alain Fouillit précise qu'un membre du bureau ne peut pas être garde mais peut-être dans l'association.

2. Les agents de développement de la fédération

Etant donné que l'association prévoit un partenariat avec la fédération de pêche, il est proposé qu'en contrepartie d'un prix préférentiel pour les adhérents à la fédé, la fédé puisse mettre à disposition ces agents de développement, ce personnel est assermenté.

Luc Bortoli précise cependant que ces agents ne viendront pas seuls la nuit, la condition pour qu'ils se déplacent de nuit est qu'ils soient impérativement accompagnés par des gendarmes.

3. Les gendarmes

Il faudrait sensibiliser les gendarmes à la création du site de pêche en leur expliquant bien le règlement. Il serait intéressant qu'il puisse se déplacer régulièrement au moins au début et notamment lorsqu'un garde, agent de développement ou membre du bureau donne l'alerte (braconnage, non-respect du règlement...).

4. Les membres du bureau et du conseil d'administration

N'étant pas assermentés, ils n'ont aucun pouvoir de contrôle et ne peuvent pas traduire en justice une personne en infraction. Ils ont par ailleurs un rôle de prévention et peuvent s'impliquer dans le gardiennage du site au quotidien en informant les visiteurs et les pêcheurs sur la réglementation du site de manière pédagogique.

Ils peuvent également donner l'alerte à la gendarmerie ou aux gardes assermentés pour que ces derniers puissent intervenir en cas d'infraction.

II. Prix et nombre des cartes de pêche

Après discussion et débat il est proposé le tarif suivant :

Type de carte	Carte classique		Option de nuit carpiste*			Option Float-tube* >10 ans	
	Tarif	Tarif Fédé	Tarif	Tarif fédé	Nbre	Tarif	Tarif fédé
Annuelles (calendaire) > 18 ans	80€	60€	100€	80€	30	40€	30€
Annuelles jeunes de 10 à 18 ans (calendaire)	30€	20€	80€	60€		20€	10€
Annuelle jeunes – de 10 ans Une ligne tenue à la main toute technique**. Accompagnement obligatoire d'un adulte	0€	0€	0€			Pas possible	
Journalières	8€	6€	Tarif invité de 13h à 13h 15€ par invité, forcément accompagné d'un titulaire d'une carte annuelle. 1 seul invité possible pour 1 titulaire d'une carte de pêche			5€	5€

* Les options se rajoutent au prix de la carte classique (80+100 = 180€ pour venir pêcher pendant 1 an les nuits et 80+40€ pour venir pendant 1 an pêcher en float-tube).

**** Nécessité d'être titulaire d'un titre de pêche même s'il est gratuit.**

- A part pour les cartes nuit/ carpite, il n'y aurait pas de nombre de cartes minimum dans un premier temps. La réglementation assez stricte devrait attirer un certain type de pêcheurs et limiter les demandes de carte de par le positionnement environnemental du site.
- Il est proposé d'avoir un raisonnement calendaire (carte prise en le 01/08/2017 valable jusqu'au 01/08/2018). Il faudra cependant bien renseigner la base de données des nombres de carte afin de savoir combien de cartes sont active en même temps (important notamment si le nombre de cartes devient limité ou pour carte carpistes).
- Les jeunes : distinction entre les + de 10 ans et les – de 10ans. Importance que les – de 10 ans aient un titre de pêche même s'il est gratuit. Le jeune de – de 10 ans en peut pas faire de float-tube mais peut aller en pêche de nuit et pêcher s'il est accompagné d'un adulte.
- Seul le nombre de carte de nuit est limité, mais la vraie contrainte et la réservation obligatoire des postes de nuits (il en existe 5). Afin d'éviter qu'une personne ne réserve son poste pendant plusieurs semaines. Les réservations doivent se faire 7 jours avant au minimum et la réservation ne peut pas excéder 5 nuits.

Eléments comparatifs :

	Etang de Mezel	Etang de Ravel	Lac Chambon	St Gervais d'Auvergne	Lac d'Aydat
Forme de structuration pêche	Association privée	Association privée	AAPPMA mais reconnait qu'ils sont assez contraint car ils ne peuvent pas mettre en place le règlement qu'ils souhaitent. Les gardes de la fédé ne viennent jamais	Association privée	Association privée
Surveillance	1 garde pêche assermenté (M. SUC) qui passe régulièrement, 2 ou 3 fois par jour. Indemnisation à 2000€/an	1 garde qui passe tous les jours	3 gardes sans rémunération, juste paiement de la carte de pêche (pose de panneaux), passage matin, midi et soir. Quand la zone de baignade est ouverte (15 juin au 15 septembre) alors pêche interdite dans cette zone. Un peu de conflit avec les pédal'eau. Possibilité de tirer les cormorans	1 garde assermenté (agent municipal avec d'autres fonctions), paiement pas association au prorata du temps passé	4 gardes, pas de rémunération (carte de pêche gratuite et bon d'achat dans un magasin) mais pas assez de présence sur place. Ils sont tous actifs
Recette pêche annuelle	20 000 €	20 000€. 250/300 cartes annuelles et beaucoup de carte à la journée	Entre 22 000 et 24 000€ mais reverse la moitié à la fédé soit entre 9 000€ et 10 000€ de recette nette	12 000€	18000 (prévoir cout assurance et organisation de pas mal de concours)
Coût empoissonnement	1500€ par lâcher et 8 lâchers, soit 12 000€ notamment truites	15 000€/ ans truite et friture	5000€ en moyenne, lâchers truites, brochets	5 000€	8 000 €

<p>Tarif</p>	<p>Carte annuelle Mezel : 27€ (13€ si - de 12 ans ou conjoint) Carte annuelle extérieure : 80€ (demi-tarif pour conjoint) Carte journalière : 7€ autour du plan d'eau et 6€ points de vente extérieurs Tarif pêche de nuit (quand journée spé) : 20€ (1 ou 2 nuit), 30€ (3 nuits) POINTS DE VENTE DES CARTES JOURNALIÈRES : - Bar Tabac de la Halle (MEZEL) - Auberge du Bon Accueil (PERIGNAT-SUR-ALLIER) - Graineterie-Pêche (LES MARTRES-DE-VEYRE) - Au fin Pêcheur 63 - Manucentre - Pacific Pêche (uniquement chèque)</p>	<p>6 euros pour les cartes journalières à 2 lignes 33 euros pour les cartes annuelles contribuable à 2 lignes 50 euros pour les cartes annuelles contribuable à 3 lignes 55 euros pour les cartes annuelles à 2 lignes 82 euros pour les cartes annuelles à 3 lignes 16 euros pour les jeunes de 12 à 18 ans (2 lignes autorisées) gratuit pour les enfants de moins de 12 ans : pêche avec une ligne flottante tenue à la main et devant être accompagnée d'un adulte responsable.</p>	<p>Carte 'personne majeure' annuelle départementale : 74 € / an - Carte 'Interfédérale' : 95 € / an - Carte 'découverte femme' (une seule ligne) : 32 €/an - Carte 'hebdomadaire' (valable 1 semaine, du 01/01 au 31/12) : 32 € - Carte 'personne mineure' (de 12 ans à moins de 18 ans) : 20 € / an - Carte 'découverte' (jeune de moins de 12 ans) : 6 € - Carte journalière 'eaux libres 1ère et 2ème catégorie' : 11,50 €/jour Réciprocité avec le Club halieutique Grand Ouest, timbre halieutique : 25€. Lieux de vente : à Murol (</p>	<p>Annuel : 68€ De 12 à 16 ans : 34€ Mensuel 36€ journalière : 8€ Pêche de nuit : 15€/24h Pêche en barque : 4,50€ en +</p>	<p>Carte annuelle : 58€, 3 semaines : 45€, 2 semaines : 40€, 1 semaine : 30€, journalière : 8€, jeune et femme : 5€. Supplément 1 nuit: 10€, location barque : 11€/jour</p>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROCHAINE REUNION :
MARDI 13 MARS A 18H30
SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE DE PERIGNAT SUR ALLIER

Ordre du jour :

- Finir la règlementation : les amendes
- Valider l'ensemble de la règlementation
- Valider le fonctionnement des animations
- Echange et validation des statuts de l'association
- Valider le processus de création de l'association et la date de l'assemblée constituante (mercredi 28 mars)